

Gestion de trésorerie zéro - Avancement d'échéances d'annuités du Crédit Local de France

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin de compléter le dispositif de gestion de trésorerie zéro en permettant des ajustements ultérieurs en fonction de la réalité des flux dépenses-recettes en 1994, il est intéressant d'utiliser la procédure mise en place par le Crédit Local de France concernant le règlement anticipé d'échéances.

Les contrats de prêts du Crédit Local de France concernés sont ceux à taux fixe ou révisable préfixé.

Chaque échéance, à savoir tous les contrats ayant une même échéance, peut être réglée en une seule fois à une date ultérieure choisie par la Ville en fonction du niveau de trésorerie.

Un contrat cadre serait signé avec le Crédit Local de France, lui confiant une mission d'assistance rémunérée pour 0,50 % du montant des échéances **effectivement anticipées**.

Chaque décision d'avancement d'échéance fera l'objet d'un avenant précisant les montants, les dates de paiement et les conditions d'actualisation du montant de l'échéance compte tenu du nombre de mois d'avancement.

Le Conseil Municipal est appelé à :

1) approuver la proposition de contrat d'avancement d'échéances susceptible d'être appliqué aux contrats des échéances de mai à août 1994 dont la liste suit :

Liste des emprunts Crédit Local de France susceptibles d'un avancement d'échéances en 1994

Echéance du mois de	N° du contrat	Montant échéance 1994	Index	Références Ville
Mai	26 124	571 634,01 F	Fixe	83008
	30 280	6 676 356,84 F	Fixe	86004
	31 296	9 552 808,64 F	Fixe	86018, 86019, 86020
		16 800 799,49 F		
Juin	31 505	1 916 155,43 F	Fixe	87004, 87005
	30 378	1 290 429,75 F	TMO	86010, 86016
		3 206 585,18 F		
Juillet	33 179	170 723,49 F	Fixe	89006
		170 723,49 F		
Août	24 603	1 451 276,93 F	Fixe	82011, 82015
	31 297	7 984 560,71 F	Fixe	86021, 86022, 86023
		9 435 837,64 F		

2) autoriser M. le Maire à signer le contrat ainsi que, le cas échéant, les avenants correspondants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.